



Amiens, le 4 avril 2013

M. le Directeur Académique  
DSDEN – Rectorat  
20 bd d'Alsace Lorraine  
80000 AMIENS

**Objet : demande de temps dégagé**

Monsieur le Directeur Académique,

Un certain nombre de nouveaux dispositifs tels que le « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des moins de trois ans, les Activités Pédagogiques Complémentaires, vont se déployer à la rentrée prochaine dans les écoles, ou sont d'ores et déjà lancés, comme c'est le cas des emplois d'avenir professeur.

Pour pouvoir prendre tout leur sens et répondre aux objectifs qui leur sont fixés, ces mesures demandent un travail sérieux, approfondi, d'élaboration et de concertation aux équipes enseignantes qui ont, ou auront, à les faire vivre sur le terrain.

Or, et si nous notons les premières évolutions des obligations de service des enseignants des écoles définies par la circulaire relative à l'organisation des 108 heures, celles-ci n'entreront en vigueur, elles-aussi, qu'à la rentrée prochaine. Pourtant, c'est dès aujourd'hui, qu'à fin d'assurer la réussite de ces nouveaux dispositifs, le travail de conception et de préparation doit commencer.

C'est pourquoi Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons que puisse être dégagé dès maintenant, notamment sur les heures d'aide personnalisée ou d'animation pédagogique restant à disposition des enseignants, le temps nécessaire à la réflexion et la concertation des équipes d'écoles chargées de leur mise en œuvre, comme Monsieur le Ministre vous l'a autorisé (cf. courrier du Ministre joint).

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre profond attachement au service public de l'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

La secrétaire départementale du SNUipp-FSU Somme

Maryse LECAT